



COMPTE RENDU DU CHS-CT
DU 27 septembre 2019

À l'ordre du jour de ce comité, l'approbation du programme annuel de prévention 2019, emploi du budget CHS CT (suivi budgétaire des crédits déjà votés et emploi des derniers), bilan des actions initiées par le CHS CT.

1- le Plan Annuel de Prévention :

Les délégués syndicaux a donné un avis **défavorable** à ce PAP à l'instar des dernières années. Nous nous sommes exprimés en ces termes :

« Pour la CGT, Solidaires, FO et la CFDT, les agents expriment dans le DUERP, la réalité de leur quotidien et attendent des réponses concrètes. Malheureusement au-delà de ce recensement des difficultés des agents, le plan de prévention qui découle du DUERP, ressert toujours les mêmes recettes palliatives, entre priorisation des tâches, formation pour lutter contre le stress, réunions métiers et impulsion des chefs de services...

En cela, il n'est à aucun moment fait application des préconisations de la dernière note d'orientations ministérielles SSCT pour 2019. Cette dernière insiste en effet sur le besoin de **privilégier les mesures de prévention humaine que sont la formation et l'information en lieu et place des mesures de préventions organisationnelles.**

Nous constatons que ce PAP est le reflet d'une implication a minima de la Direction. La présentation tardive dans l'année et son vote qui en découle en est une preuve concrète.

Dans ce contexte, l'avis du CHS-CT porté sur ce plan de prévention ne peut être que défavorable au regard d'une politique de prévention ne permettant pas de supprimer l'exposition des agents à la souffrance au travail. »

2 – **suivi du budget** : 32 000€ alloués en début d'année, employés comme suit :

- **formations** financées par le CHS CT : 7 795,70€ (code de la route, stage centaure, formations PSC initiale, recyclage PSC, utilisation des extincteurs, gestes et postures, amma assis, initiation au yoga)

Un accord de principe est donné en séance, pour prévoir en 2020, un stage de sensibilisation en addictologie et un autre en prévention des RPS.

- **Aménagement de postes** : une enveloppe de 2 000€ a été allouée en début d'année à l'Assistant de Prévention pour répondre plus rapidement aux besoins des collègues. À ce jour, elle a été employée à hauteur de 1753,84€ pour financer un écran, une chaise, un bureau réglable électrique, une paire de chaussures de sécurité, des portes **documents**.

- **Ergonomie** : 11 298,21€ ont été employés pour acheter des rafraîchisseurs d'air, du matériel ergonomique, des bras supports écrans simples et doubles, des fauteuils, des lampes de bureau LED et repose pieds.

- **Mise aux normes** : Depuis le 1/7/2019 tous les travaux dans des sites amiantés doivent faire l'objet d'un diagnostic amiante au préalable. Une mise en conformité électrique au CDFIP d'embrun et l'installation de luminaires LED au PTGC doivent être réalisées. Le CHS-CT a voté le financement des repérages nécessaires et les travaux afférents, pour une facture de 6 455,03€.

Enfin des mesures intégrées RADON doivent être réalisées dans les CDFIP de Briançon, l'Argentière et Guillestre. Elles entrent dans le champ d'action des prérogatives des CHS-CT. Nous avons donné notre accord pour les financer : 3 000€.

3 - Questions diverses :

La réalisation des travaux de désamiantage de la cité Desmichel était initialement prévue avec les crédits alloués par le grand plan d'investissement, lancé en 2017 pour rénover les cités administratives de France. Celle de Gap n'a pas été retenue dans le dispositif. La direction a demandé des crédits à Bercy pour financer les travaux : 400 000€

Ces travaux ne seront réalisés que pour les espaces spécialement dédiés aux services de la DGFIP et ne concerneront que les 3^e et 4^e étages. La direction a ainsi sous-entendu que tous les services des 1^{er} et 2^e étages seraient relogés dans les espaces rénovés.

Deux solutions : soit on se serre tous, soit il y aura un vaste plan de départs volontaires ou forcés de collègues en application de la loi de « transformation publique » ou d'autres annonces ministérielles.

Les centres d'appels, réquisitionnés pour la mise en place du PAS, seront de nouveau employés, courant 2020, pour répondre aux appels des SIP. Aux dires de la direction, la mise en place du PAS est terminée, le « rythme de croisière » du dispositif est atteint, les centres de contacts peuvent être employés pour remplir leurs missions initiales. Il est prévu qu'environ 70 % des appels à destination des SIP soient gérés par les centres de contact. La direction espère un désengorgement de l'accueil téléphonique des SIP ainsi qu'un soulagement de l'accueil physique de manière détournée.

Le CHS-CT a été interrompu à 11h, puis repris à 14h à la demande du Directeur départemental pour lui permettre d'assister à l'allocution de la préfète devant le congrès des maires. La presse du lendemain nous informe qu'une motion avait été votée à l'unanimité contre la réorganisation du réseau des trésoreries.

Les représentants **FO-DGFIP05** en CHS CT